

# ANNEXE G – EXIGENCES DE RACCORDEMENT D'ÉQUIPEMENT DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES SPÉCIFIQUES

---

## AU DISTRIBUTEUR

La présente annexe décrit le processus et les exigences relatives au raccordement d'équipement de recharge pour véhicules électriques (VE) non résidentiel de niveaux 2 et 3 nécessitant une alimentation électrique de 240 volts ou plus. Les bornes de recharge rapide en courant continu accessibles au public, les bornes de recharge en milieu de travail, les bornes de recharge utilisées pour les parcs de VE commerciaux et les installations de recharge pour les immeubles résidentiels ou commerciaux à unités multiples, lorsque les équipements de recharge de VE appartiennent ou sont exploités par le propriétaire de l'immeuble ou par un fournisseur de recharge tiers, en sont des exemples. L'objectif principal du nouveau raccordement ou d'une extension du réseau doit être spécifique à un équipement de recharge pour VE.

### A. Demande de raccordement

Les clients d'équipement de recharge pour VE peuvent demander un raccordement ou une mise à niveau de service en ligne sur le site Web de Hydro One.

### B. Raccordement simple pour les clients non résidentiels

Veillez vous référer à la section 2.1 des présentes Conditions de service pour plus de détails concernant le raccordement simple fourni par Hydro One.

### C. Offre de raccordement

Dans le cas des **parcs** existants où Hydro One possède, à la date des présentes Conditions de service, les transformateurs de la ligne de distribution du client et le service mesuré du côté secondaire situé dans les limites du parc, Hydro One restera propriétaire de ces installations, à condition qu'aucun nouveau service ne soit ajouté.

Si une extension n'est pas nécessaire pour faciliter le raccordement, Hydro One fera au client une offre ferme (prix fixe) de raccordement dans les 60 jours suivant la réception d'une demande de raccordement dûment remplie. Cette offre de raccordement peut être subordonnée à l'obtention par Hydro One de tous les permis, servitudes et approbations nécessaires de la part de tiers.

Si une extension est nécessaire pour faciliter le raccordement d'un équipement de recharge pour VE, Hydro One fera au demandeur une première offre de raccordement fondée sur une estimation des coûts. Si le demandeur décide d'aller de l'avant en acceptant l'offre initiale de raccordement, il devra payer les frais relatifs aux services de piquetage et de conception associés au raccordement. Une fois la conception terminée, Hydro One fera au demandeur une offre de raccordement ferme (à prix fixe).

Veillez vous référer aux sections 2.1.1 et 2.1.2 des présentes Conditions de service pour plus de détails concernant le processus de présentation par Hydro One d'une offre de raccordement pour une propriété riveraine du réseau de distribution de Hydro One et pour un bâtiment nécessitant une extension de réseau, respectivement.

### D. Contribution aux coûts en capital

Veillez vous référer à la section 2.1.2 des présentes Conditions de service pour plus de détails concernant les exigences de Hydro One en matière de contribution aux coûts en capital lorsqu'une extension de réseau est requise.

### E. Travaux admissibles à une offre tierce

Veillez vous référer à la section 2.1.2.5 des présentes Conditions de service concernant les

travaux de raccordement désignés par Hydro One dans son offre initiale de raccordement comme étant des travaux admissibles à une offre tierce.

**F. Versement d'un acompte sur les coûts d'extension de réseau**

Hydro One peut recouvrer un acompte sur les coûts d'extension de réseau lorsqu'elle conclut un contrat de service avec un demandeur de raccordement d'un équipement de recharge pour VE. Veuillez vous référer à la section 2.1.2.1 des présentes Conditions de service pour plus de détails concernant les exigences de Hydro One en matière de versement d'un acompte sur les coûts d'extension de réseau.

**G. Entente de raccordement ou autre entente**

Hydro One exigera qu'un demandeur de raccordement d'un équipement de recharge pour VE conclue une entente de raccordement si le demandeur a l'intention de devenir un participant du marché de gros. Hydro One peut exiger une entente de raccordement dans d'autres situations, par exemple dans le cas d'arrangements ou de restrictions d'exploitation particuliers.

**H. Conditions de service applicables au raccordement d'un nouveau service**

Le contrat de service de Hydro One établit les conditions et obligations de service qui doivent être respectées par le client et Hydro One avant que le nouveau service ou le service mis à niveau puisse être raccordé.